

CONCOURS  
**2024**  
**2025**  
Catégorie B

J'INTÈGRE —  
LA FONCTION  
— PUBLIQUE

# CONTRÔLEUR DES FINANCES PUBLIQUES

## **Pierre Beck**

Cadre supérieur de la fonction publique d'État et maître de conférences associé à l'université de Rennes 1, il est chargé de cours à l'IPAG de Rennes et enseigne la méthodologie aux épreuves de cas pratique et de note de synthèse. Il délivre également des cours d'actualités administratives et de management-mises en situation pour les concours de catégories A et B.

## **Frantz Badufle**

Professeur agrégé de sciences économiques et sociales à la maison d'éducation de la Légion d'honneur.

## **Jean-François Bocquillon**

Professeur agrégé d'économie et de gestion en classes préparatoires à l'expertise comptable.

## **Anne-Marie Vallejo-Bouvier**

Professeure agrégée d'économie et de gestion en classes préparatoires à l'expertise comptable.

## **Martine Mariage**

Professeure agrégée d'économie et de gestion.

## **Marie-Virginie Speller**

Professeure de mathématiques, elle accompagne des candidats pour la préparation de concours.

DUNOD



## Ressources numériques. Comment y accéder ?

Pour aller plus loin et mettre toutes les chances de votre côté pour réussir l'examen, des compléments sont disponibles sur le site [www.dunod.com](http://www.dunod.com).

Connectez-vous à la page de l'ouvrage (grâce aux menus déroulants, ou en saisissant le titre, l'auteur ou l'ISBN dans le champ de recherche de la page d'accueil). Sur la page de l'ouvrage, cliquez sur le logo « Les + en ligne ».



Direction et conception graphiques de la couverture :  
Nicolas Wiel – Elizabeth Riba (graphiste)  
Mise en page : Belle Page

### NOUS NOUS ENGAGEONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT :



PAPIER CERTIFIÉ

Nos livres sont imprimés sur des papiers certifiés pour réduire notre impact sur l'environnement.



Le format de nos ouvrages est pensé afin d'optimiser l'utilisation du papier.



Depuis plus de 30 ans, nous imprimons 70 % de nos livres en France et 25 % en Europe et nous mettons tout en œuvre pour augmenter cet engagement auprès des imprimeurs français.



Nous limitons l'utilisation du plastique sur nos ouvrages (film sur les couvertures et les livres).

© Dunod, 2024

11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

[www.dunod.com](http://www.dunod.com)

ISBN : 978-2-10-086598-7

# Sommaire

De candidat à professionnel  
Programme de révision

VIII  
XI

## Préadmissibilité

### Fiches de connaissances générales

1. L'épreuve écrite de préadmissibilité	2
2. Le QCM de connaissances générales	3
3. Les institutions européennes	4
4. L'euro	7
5. Quelques capitales à connaître	9
6. Les ONG	10
7. La Cour pénale internationale	11
8. Les élections	12
9. La loi	13
10. La Constitution française	15
11. La question prioritaire de constitutionnalité (QPC)	17
12. Les vers et citations célèbres	18

## Préadmissibilité

### Fiches de français

1. Le QCM de français	22
2. Quelques écrivains célèbres et leurs œuvres	23
3. Le genre de certains noms	25
4. Quelques personnages littéraires et noms communs	26
5. Les figures de style	28
6. Les accords du participe passé	29
7. L'accent circonflexe	31

8. Les pluriels	32
9. Le doublement des consonnes	34
10. Les mots les plus mal orthographiés	36
11. Les expressions incorrectes	38

## Préadmissibilité

### Fiches de mathématiques

1. Le QCM de mathématiques	40
2. Ensembles de nombres	41
3. Calcul mental	42
4. Divisibilité	44
5. Fractions, puissances et racines	46
6. Pourcentages	48
7. Conversions	49
8. Développement et factorisation	51
9. Équations et inéquations	53
10. Systèmes	56
11. Géométrie et géométrie analytique	58

## Préadmissibilité

### Fiches de raisonnement logique

1. Le QCM de raisonnement logique	62
2. Les suites logiques de chiffres	63
3. Les suites logiques de figures	65
4. Les dominos	66
5. Les progressions	67
6. La compréhension de texte	69
7. Chassez l'intrus	70
8. Les couples de lettres	72
9. Les problèmes classiques	74
10. Les proportions	76
11. Les calculs rapides	78
12. Les combinaisons chiffrées	79

## Admissibilité

### Épreuve écrite n° 1 : Réponse à des questions et /ou cas pratique à partir d'un dossier composé de documents à caractère économique et financier

1. Présentation de l'épreuve	82
2. Conseils méthodologiques et bons réflexes pour chaque étape	83
3. 10 exercices corrigés pour réussir cette épreuve étape par étape	98

## Admissibilité

### Épreuve écrite n° 2 (au choix) : Mathématiques

1. L'option Mathématiques	124
2. Domaine de définition d'une fonction	125
3. Axe et centre de symétrie d'une fonction	128
4. Limites et asymptotes	132
5. Dérivées et sens de variation d'une fonction	136
6. Les fonctions usuelles	139
7. Primitives et intégrales	144
8. Les suites	148
9. Dénombrément	153
10. Probabilités	155
11. Compléments en géométrie	160

## Admissibilité

### Épreuve écrite n° 2 (au choix) : Comptabilité privée

1. L'option Comptabilité privée	166
2. Introduction à la comptabilité	167
3. Les traitements en comptabilité financière	169
4. L'analyse fonctionnelle des documents de synthèse	189
5. Le calcul et l'analyse des coûts	195
6. La gestion prévisionnelle	199

## Admissibilité

### Épreuve écrite n° 2 (au choix) : Éléments d'économie

1. L'option Éléments d'économie	202
2. Conseils méthodologiques	203
3. Accumulation du capital, organisation du travail et croissance économique	207
4. Inégalités, conflits et cohésion sociale : la dynamique sociale	216
5. Les enjeux de l'ouverture internationale	226
6. Techniques quantitatives élémentaires	235

## Admissibilité

### Épreuve écrite n° 2 (au choix) : Bases juridiques

1. L'option Bases juridiques	244
2. Les sources du droit	245
3. L'État et l'exercice du pouvoir	249
4. L'organisation administrative de la France	252
5. L'organisation constitutionnelle de la France	256
6. Les personnes	260
7. Les droits et les biens	263
8. La famille	265
9. Actes et faits juridiques	269
10. La formation du contrat	270
11. L'exécution du contrat	273
12. Responsabilité civile	276
13. Le commerçant	278
14. Les sociétés	282
15. Les instruments de paiement	286
16. Les instruments de crédit aux entreprises	289
17. Le droit de la concurrence	291
18. Le droit de la consommation et la protection du consommateur	294
19. La fiscalité et l'entreprise	297

## Admission

### Épreuve orale : Entretien avec le jury

1. L'entretien avec le jury	302
2. Rendre dynamique sa présentation orale	303
3. Valoriser son parcours	309
4. Répondre aux questions du jury	312

### Sujets corrigés

Sujet 1 : QCM – session 2023	316
Sujet 2 : Questions/Cas pratique – session 2023	335
Sujet 3 : Mathématiques – session 2023	366
Sujet 4 : Comptabilité privée – session 2023	387
Sujet 5 : Éléments d'économie – session 2023	405
Sujet 6 : Bases juridiques – session 2023	413
Sujet 7 : Épreuve orale – session 2023	419

# De candidat à professionnel<sup>1</sup>

## 1 Présentation générale du concours externe

Titulaire d'un baccalauréat, vous souhaitez participer notamment à la gestion des collectivités publiques, au recouvrement et au contrôle des impôts.

La richesse des missions dévolues à la direction générale des finances publiques vous offre la possibilité d'exercer des activités très diversifiées dont les principales sont :

- dans un service des impôts des particuliers (SIP) ou dans un service des impôts des entreprises (SIE), vous pourrez participer à la mission d'accueil, de gestion fiscale, de recouvrement et de contrôle sur pièces ;
- la participation à l'exécution du budget de l'État, ou celui des collectivités locales ;
- l'aide à l'élaboration de prestations d'expertise et de conseil financier auprès des décideurs locaux ou des entreprises ;
- dans une DDFiP/DRFiP, vous pourrez exercer votre métier de contrôleur sur des fonctions supports au sein d'un service des ressources humaines, de la formation professionnelle ou encore du budget-logistique ;
- plus généralement, en tant que contrôleur dans le réseau dans une direction locale ou en administration centrale, vous collaborerez aux travaux des rédacteurs.

## 2 Nature des épreuves

### a. Épreuve écrite de préadmissibilité

Réponse à des questionnaires à choix multiples destinés à vérifier les connaissances des candidats dans les domaines suivants : connaissances générales, français, mathématiques et raisonnement logique.

Seuls peuvent être admis à se présenter aux épreuves écrites d'admissibilité les candidats ayant obtenu à cette épreuve un total de points fixé par le jury. Les points obtenus à cette épreuve seront pris en compte pour l'admissibilité et l'admission.

*Durée : 1 h 30 – coefficient 2, note inférieure à 5 sur 20 éliminatoire.*

### b. Épreuves écrites d'admissibilité

#### Épreuve écrite n° 1

Réponse à des questions et/ou cas pratique à partir d'un dossier composé de documents à caractère économique et financier. Le dossier ne peut excéder vingt pages.

*Durée : 3 heures – coefficient 4, note inférieure à 5 sur 20 éliminatoire.*

---

1. Source : [economie.gouv.fr/recrutement/controlleur-des-finances-publiques-2eme-classe-externe](http://economie.gouv.fr/recrutement/controlleur-des-finances-publiques-2eme-classe-externe).



## Épreuve écrite n° 2

Au choix du candidat :

- résolution d'un ou plusieurs problèmes de mathématiques ;
- résolution d'un ou plusieurs exercices de comptabilité privée ;
- composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou cas pratiques d'éléments d'économie ;
- composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou cas pratiques de bases juridiques.

*Durée : 3 heures – coefficient 3, note inférieure à 5 sur 20 éliminatoire.*

## Épreuve écrite n° 3 (facultative)

Traduction sans dictionnaire d'un document rédigé dans l'une des langues suivantes : anglais, allemand, espagnol ou italien.

*Durée : 1 h 30 – coefficient 1, seuls sont pris en compte les points au-dessus de 10 sur 20.*

### À noter

Cette épreuve n'est pas traitée dans cet ouvrage.

## c. Épreuve orale d'admission

Entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions de contrôleur. L'entretien comprend tout d'abord une présentation par le candidat, durant environ 5 minutes, de son parcours. Il se poursuit par un échange avec le jury, notamment sur sa connaissance de l'environnement économique et financier.

*Durée : 25 minutes – coefficient 6, note inférieure à 5 sur 20 éliminatoire.*

## 3 Programme des épreuves

Le programme des épreuves est fixé par l'arrêté du 19 mai 2011, disponible sur le site [economie.gouv.fr/recrutement](http://economie.gouv.fr/recrutement).

## 4 Après le concours

### Formation initiale

Après votre réussite au concours, vous serez nommé contrôleur stagiaire et vous bénéficierez d'une formation en alternance. Celle-ci sera composée d'une formation théorique de 7 mois à l'École nationale des finances publiques à l'établissement de Lyon ou de Noisy-le-Grand, d'un stage d'application de 4 mois et d'une formation premier métier de 1 mois.

### Nomination et titularisation

Les lauréats du concours externe de contrôleur des finances publiques N sont nommés contrôleurs stagiaires des finances publiques le 1<sup>er</sup> octobre N.

Ceux qui auront satisfait au cycle de formation ont vocation à être titularisés avec effet au 1<sup>er</sup> octobre N + 1.

## **Rémunération**

Vous percevrez, en qualité de contrôleur, une rémunération annuelle nette de 21 560 € en tant que titulaire (rémunération calculée au 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour un contrôleur débutant, en fonction en Île-de-France et hors indemnités liées à des fonctions spécifiques).

## **Perspectives d'évolution administrative**

Vous pourrez accéder, par concours ou par promotion interne, aux emplois de contrôleur principal et d'inspecteur des finances publiques et vous orienter ensuite vers le concours d'inspecteur principal qui donne accès aux fonctions d'encadrement supérieur des finances publiques.

# Programme de révision

## Épreuves de préadmissibilité

### Session 1

- Lire les fiches de connaissances générales
- Lire les fiches de français

### Session 2

- Lire les fiches de mathématiques
- Lire les fiches de raisonnement logique

### Session 3

- Réaliser le sujet d'annales 1 (QCM 2023) et se corriger

## Épreuves d'admissibilité

### Session 4

- Revoir les connaissances non acquises

### Session 5

- Lire la présentation et les conseils méthodologiques de l'épreuve 1 d'admissibilité
- Faire les exercices de l'épreuve

### Session 6

- Réaliser le sujet d'annales 2 et se corriger
- S'entraîner avec les sujets d'annales de cas pratique offerts sur le site Dunod

### Session 7

- Lire les fiches de cours correspondant à l'épreuve écrite d'admissibilité n° 2 choisie
- Réaliser le sujet d'annales correspondant

### Session 8

- S'entraîner avec les sujets d'annales d'option offerts sur le site Dunod
- Revoir les connaissances non acquises

## Épreuve d'admission

### Session 9

- Lire la partie sur l'épreuve orale
- Se renseigner sur le métier envisagé, son environnement, etc.
- Rédiger une courte présentation exposant vos motivations et votre parcours professionnel
- S'entraîner à se présenter devant un miroir ou un proche
- Réaliser le sujet d'annales 7 sur l'épreuve orale
- Compléter sa présentation orale
- S'entraîner en se chronométrant
- S'entraîner à répondre à des questions sur la motivation ou le parcours professionnel
- Travailler à éliminer les éventuels tics langagiers



**Pré-  
admissibilité**

**Fiches  
de connaissances  
générales**

## 1 Caractéristiques de l'épreuve

**Durée :** 1 heure 30 minutes – **Coefficient :** 2

**Optique du jury :** sélectionner des candidats curieux des thématiques d'actualité et ayant des connaissances solides ; évincer ceux qui croient savoir.

L'épreuve de préadmissibilité consiste en une série de 54 questions composée de quatre questionnaires :

- un questionnaire connaissances générales ;
- un questionnaire de français ;
- un questionnaire de mathématiques ;
- un questionnaire de raisonnement.

Le nombre de questions peut varier d'une année sur l'autre (une à deux par discipline). Il s'agit de questions à quatre propositions.

## 2 La gestion de l'épreuve

### a. L'optimisation du temps

Traiter 54 questions en une heure et demie, cela revient à passer en moyenne une minute 40 secondes par question.

- Lisez attentivement chaque question pour éviter l'erreur basique (ex. : « lequel n'a pas été roi ? », ne lisez pas « lequel a été roi ? »).
- Identifiez rapidement les questions qui peuvent vous demander plus de temps pour ne pas rester bloqué. Il faut savoir délaissier une question complexe pour éviter de dégrader le reste de l'exercice par manque de temps.
- Fonctionnez par élimination si vous commencez à douter de vous.
- Gardez un peu de temps pour vérifier vos réponses et calculs.

### b. La gestion du stress

- Passez à la question suivante afin de ne pas perdre de temps sans paniquer.
- Acceptez de douter et tentez de répondre à la question sans regarder les propositions dans un premier temps.
- Ne répondez surtout pas au hasard, toute réponse erronée est sanctionnée.

## 1 Objectif

**Appréhender certaines notions essentielles susceptibles d'être évoquées en QCM.**

Cette sélection de 10 fiches présente le double intérêt de proposer des thématiques issues du programme des épreuves mais aussi de sélectionner des sujets nationaux et internationaux. Ces fiches ne sont évidemment pas exhaustives mais orienteront clairement vos révisions de manière efficace et synthétique. Même si ces QCM déroutent devant la masse de connaissances, ces 10 thèmes ont été conçus au regard des annales des sessions précédentes et répartis en 3 groupes :

- les sujets d'ordre international ;
- les sujets d'ordre national ;
- les sujets d'ordre littéraire.

## 2 Méthode

**Lire ces fiches avec attention en essayant d'imaginer des questions.**

Avancez dans vos révisions par grands thèmes de manière à mieux organiser votre planning de préparation. Commencez par exemple par les questions d'ordre international puis d'ordre national, cela structurera votre travail et aura l'avantage de vous rassurer.

## 3 Astuces et conseils

Bien souvent, les concepteurs de ces QCM cherchent à déceler celui qui « sait » de celui qui « croit savoir ». Aussi, beaucoup de questions visent des thèmes ou des sujets sur lesquels circulent des idées reçues (ex. : la capitale de l'Australie, qui n'est pas Sydney, mais Canberra).

## Objectifs

- **Objectif** : Bien cerner le périmètre de ces institutions pour éviter toute confusion. Les concepteurs de sujets sont très friands de ce type de thématique car elles sont toujours d'actualité, souvent confondues et souvent délaissées des préparants non-juristes.
- **Méthode** : N'hésitez pas à faire des associations d'idées rapides pour éviter toute confusion. À chaque institution, associez rapidement un lieu, des acteurs et une fonction. Ainsi, vous brasserez rapidement plusieurs questions possibles et serez mieux armés pour y faire face.
- **Astuces et conseils** : Ne cherchez pas à rentrer dans le détail, car il n'est pas exigé un niveau juridique très élevé. Il est en revanche primordial de connaître les éléments qui suivent.

## 1 Le Conseil européen

**Composition** : Les chefs d'État ou de Gouvernement des États membres, son président et le président de la Commission. Présidé par Charles Michel (depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2019). Il a été réélu le 24 mars 2022 pour un second mandat. Il est assisté par le secrétariat général du Conseil.

**Rôle** : Il définit les orientations de politiques générales de l'Union européenne. Il se prononce par consensus ou à l'unanimité selon le traité.

**Lieu** : Il se réunit à Bruxelles.

## 2 Le Conseil de l'Union européenne

**Composition** : Les ministres des États membres. Sa présidence est assurée à tour de rôle par les États membres. Le Conseil est présidé à tour de rôle par chaque État membre pour une période de six mois selon un ordre préétabli.

**Rôle** : Le Conseil est le principal centre de décision politique de l'Union européenne. Il a un rôle de décision et de coordination. Il exerce un pouvoir législatif, généralement en codécision avec le Parlement européen. Il assure la coordination des politiques économiques générales des États membres. Il définit et met en œuvre la politique étrangère et de sécurité commune, sur la base des orientations définies par le Conseil européen. Il conclut les accords internationaux et assure la coopération.

**Lieu** : Les ministres se réunissent à Bruxelles en fonction de la question inscrite à l'ordre du jour.

## 3 La Commission européenne

**Composition** : 27 commissaires nommés d'un commun accord par les États membres après vote d'investiture du Parlement européen et présidés par Ursula von der Leyen depuis 2019. Ils sont complètement indépendants de leurs États membres et représentent l'intérêt général



de l'Union européenne uniquement. Ils sont collectivement responsables devant le Parlement. Chaque État membre dispose d'un seul commissaire dont le mandat est de cinq ans. Chaque commissaire européen s'occupe de domaines bien spécifiques (pêche, transports, politique régionale, etc.).

**Rôle :** Administration centrale de la Communauté, elle élabore les propositions de lois européennes soumises au vote du Conseil de l'Union et du Parlement européen. Elle veille à l'application des traités et de la législation européenne (« gardienne des traités ») et est chargée de l'exécution du budget annuel de l'Union européenne.

**Lieu :** Les commissaires se réunissent une fois par semaine à Bruxelles. Les réunions qui ont lieu pendant la semaine de la session plénière du Parlement européen sont toutefois tenues à Strasbourg.

#### 4 Le Parlement européen

**Composition :** 705 députés (élus au suffrage universel direct pour 5 ans) venant des 27 pays de l'Union européenne. Ces députés représentent les 500 millions de citoyens de l'Union européenne. Le Parlement européen dispose d'un président, élu pour une période de deux ans et demi : la Maltaise Roberta Metsola.

**Rôle :** Le Parlement participe directement à l'élaboration des règlements et des directives européennes (en collaboration avec la Commission et le Conseil de l'Union européenne). Il constitue avec le Conseil de l'Union l'autorité budgétaire de l'Union européenne. C'est lui qui arrête le budget définitif de l'Union européenne et peut aussi le rejeter en bloc. Enfin, il organise son travail à l'aide de plusieurs commissions parlementaires.

**Lieu :** Le siège du Parlement se trouve à Strasbourg où se tiennent toutes les sessions plénières de l'institution ainsi que la session budgétaire. Des sessions additionnelles se tiennent à Bruxelles tandis que le secrétariat général du Parlement se trouve au Luxembourg.

#### 5 La Cour de justice de l'Union européenne

**Composition :** 27 juges, 11 avocats généraux et un greffier. Indépendants, ils sont nommés pour six ans d'un commun accord par l'ensemble des États membres.

**Rôle :** Saisie par toute partie (institution communautaire, État membre, personne physique ou morale) à l'occasion d'un litige mettant en cause un acte ou une institution communautaire, elle veille au respect du droit européen et assure l'application du droit communautaire.

**Lieu :** Elle a son siège au Luxembourg.

#### 6 La Cour des comptes européenne

**Composition :** 27 membres nommés pour six ans par le Conseil de l'Union.

**Rôle :** Elle est responsable du contrôle du budget communautaire, assure la bonne gestion financière de l'Union européenne et contrôle la légalité et la régularité de toutes les recettes et les dépenses de la Communauté.

**Lieu :** Elle est installée au Luxembourg.

## 7 La Banque centrale européenne

**Composition :** Le Conseil des gouverneurs comprend la présidente de la BCE : Christine Lagarde, le vice-président et quatre autres membres.

**Rôle :** La BCE doit maintenir la stabilité des prix au sein de la zone euro et, par conséquent, préserver le pouvoir d'achat de l'euro. La zone euro comprend 20 pays de l'Union européenne qui ont adhéré progressivement à l'euro depuis 1999. Elle contrôle l'offre de monnaie, surveille l'évolution des prix.

**Lieu :** Elle se réunit deux fois par mois à l'Eurotower à Francfort.

### Rappel

Pays membres	Année d'adhésion	Pays membres	Année d'adhésion
Allemagne	1957	Italie	1957
Autriche	1995	Lettonie	2004
Belgique	1957	Lituanie	2004
Bulgarie	2007	Luxembourg	1957
Chypre	2004	Malte	2004
Croatie	2013	Pays-Bas	1957
Danemark	1973	Pologne	2004
Espagne	1986	Portugal	1986
Estonie	2004	République tchèque	2004
Finlande	1995	Roumanie	2007
France	1957	Slovaquie	2004
Grèce	1981	Slovénie	2004
Hongrie	2004	Suède	1995
Irlande	1973		

### Objectifs

- **Objectif :** Retenir les éléments objectifs et essentiels d'un thème très vaste, sujet à polémique. Il est évident que la dimension économique et financière est omniprésente dans un concours de la DGFIP. Aussi, vous avez tout intérêt à vous remémorer les grands axes de la monnaie unique.
- **Méthode :** Associez une date à un événement marquant pour ne rien oublier et surtout ne rien inventer. Beaucoup de choses ont été écrites sur l'euro si bien que l'on ne sait plus vraiment ce qu'il faut retenir mais surtout ce qui relève de la réalité ou de l'interprétation journalistique. Soyez rigoureux sur chacune des étapes et sur les raisons qui ont poussé à sa création. La fiche ci-dessous va vous y aider.
- **Astuces et conseils :** Ne cherchez pas à rentrer dans le détail car il n'est pas exigé un niveau juridique très élevé. Il est en revanche primordial de connaître les éléments qui suivent.

## 1 Les caractéristiques de l'euro

L'idée d'une monnaie unique a germé en 1988 à l'occasion du Sommet européen de Hanovre. Le traité de Maastricht, signé le 7 février 1992, a confirmé cet engagement et a adopté la monnaie unique.

L'euro est la monnaie unique qui a remplacé en 1999 les monnaies nationales de plusieurs États membres de l'Union européenne (UE), qui forment la « **zone euro** ». En 2018, celle-ci regroupe 20 des 27 États membres : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Italie, Luxembourg, les Pays-Bas et le Portugal (ces 11 États depuis janvier 1999), la Grèce (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001), la Slovénie (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007), Chypre et Malte (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008), la Slovaquie (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009), l'Estonie (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011), la Lettonie (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014), la Lituanie (au 1<sup>er</sup> janvier 2015) et la Croatie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1999, l'euro est devenu officiellement la monnaie légale des 11 premiers membres de la zone euro. Les pièces et billets n'ont été mis en circulation que le 1<sup>er</sup> janvier 2002 dans l'ensemble de la zone.

## 2 Les raisons de l'euro

L'Union européenne (UE) a créé l'euro pour sept raisons principales.

- Concurrencer l'omniprésence monétaire du dollar.
- Faciliter la libre circulation des capitaux.
- Protéger le marché communautaire.
- Accroître la compétitivité des entreprises européennes.

- Répondre à l'instabilité des monnaies nationales.
- Éviter les coûts des opérations de change et la spéculation sur les taux de change pour les entreprises et les particuliers.
- Stimuler la coopération et la coordination européenne.

### **3 Les inconvénients de l'euro**

- L'accélération de l'inflation.
- L'adaptation des caisses enregistreuses, des distributeurs automatiques de billets et des logiciels de comptabilité.
- La complexité du double affichage durant environ 10 ans.

### **4 Les avantages de l'euro**

- La suppression des commissions de change.
- La sécurisation et la stabilisation d'une monnaie unique.
- La facilitation des paiements et des échanges intracommunautaires.
- La libération des mouvements de capitaux.
- Le développement du tourisme intra-européen et des synergies entre entreprises du même continent.
- La convergence et l'harmonisation des prix d'un pays à l'autre au sein de l'Union européenne.
- L'évitement des dévaluations souvent utilisées en cas de crise.

## Objectifs

- **Objectif** : Évitez les confusions les plus classiques sur les capitales. Dans ce type de QCM, il est fréquent de retrouver des questions de géographie qui supposent que vous connaissiez certaines capitales mais surtout que vous ne tombiez pas dans certains pièges classiques (ex. : la capitale de l'Inde n'est pas Bombay mais New Delhi).
- **Méthode** : Apprenez par cœur les capitales des pays qui font l'actualité. Vous pouvez facilement autocontrôler cet apprentissage.
- **Astuces et conseils** : Ne croyez pas connaître les capitales, soyez sûr de vous (ex. : Quelle est la capitale du Vatican ?) ! Vous avez un doute ? Une révision s'impose : utilisez donc le tableau ci-après.

Pays	Capitale	Pays	Capitale
Albanie	Tirana	Madagascar	Antananarivo
Arabie Saoudite	Riyad	Mali	Bamako
Azerbaïdjan	Bakou	Mongolie	Oulan-Bator
Bosnie-Herzégovine	Sarajevo	Niger	Niamey
Brésil	Brasilia	Nigeria	Abuja
Bulgarie	Sofia	Nouvelle-Zélande	Wellington
Cambodge	Phnom Penh	Pakistan	Islamabad
Chili	Santiago	Paraguay	Asunción
Colombie	Bogota	République centrafricaine	Bangui
Corée du Nord	Pyongyang	Salvador	San Salvador
Côte d'Ivoire	Yamoussoukro	Serbie	Belgrade
Croatie	Zagreb	Sierra Leone	Freetown
Émirats arabes unis	Abou Dhabi	Soudan	Khartoum
Éthiopie	Addis-Abeba	Syrie	Damas
Finlande	Helsinki	Tanzanie	Dar es Salam
Ghana	Accra	Tchad	N'Djaména
Guinée-Bissau	Bissau	Thaïlande	Bangkok
Irak	Bagdad	Turkménistan	Achgabat
Jordanie	Amman	Turquie	Ankara
Kenya	Nairobi	Ukraine	Kiev
Lettonie	Riga	Uruguay	Montevideo
Libye	Tripoli	Vatican	Vatican

**Objectifs**

- **Objectif** : Connaître la définition et quelques exemples d'ONG. Sujet récurrent en QCM permettant au jury de vérifier la curiosité intellectuelle du candidat.
- **Astuces et conseils** : Bien distinguer les ONG nationales et internationales ! Bien cerner les critères définitionnels.

Définie à l'article 71 de la charte de l'ONU, une **organisation non gouvernementale (ONG)** est un groupement de personnes privées, visant des intérêts publics, qui ne relève ni de l'État ni d'une institution internationale. Personne morale agissant au niveau national ou international, ses 5 caractéristiques sont :

- l'origine privée de sa constitution;
- le but non lucratif de son action;
- l'indépendance financière;
- l'indépendance politique;
- la notion d'intérêt public.

**ONG importantes :**

- Action des chrétiens pour l'abolition de la torture
- Action contre la faim
- Association médicale mondiale
- ATD Quart Monde
- Croix-Rouge française
- Emmaüs International
- Fondation Abbé-Pierre
- Handicap International
- Ligue des droits de l'Homme
- Œuvres de l'Ordre de Malte
- Samu Social International
- Service de coopération et de développement
- Scouts et guides de France
- Secours populaire
- Sidaction
- Urbanistes sans frontières
- Amnesty International
- Comité international de la Croix-Rouge
- Comité international olympique
- Greenpeace : association internationale de défense de l'environnement
- Médecins sans frontières
- Médecins du monde
- Observatoire européen du plurilinguisme
- Organisation mondiale contre la torture
- Reporters sans frontières
- Transparency International
- Triangle Génération Humanitaire
- World Wildlife Fund (Fonds mondial pour la nature)

## Objectifs

- **Objectif** : Connaître les caractéristiques essentielles de cette juridiction méconnue.
- Des questions relatives aux juridictions internationales sont tout à fait envisageables dans ces QCM. Vous devez éviter toutes les idées reçues sur ce type de structure et comprendre les enjeux de la CPI.
- **Méthode** : Retenir les grands axes de la CPI. Cerner les grandes problématiques relatives à la CPI.
- **Astuces et conseils** : Ne cherchez pas à rentrer dans le détail car il n'est pas exigé un niveau juridique très élevé.

## 1 Les caractéristiques de la CPI

La Cour pénale internationale (CPI), régie par le Statut de Rome, est la première cour pénale internationale permanente créée le 17 juillet 1998 par traité pour contribuer à mettre fin à l'impunité des auteurs des crimes les plus graves qui touchent la communauté internationale (le génocide, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le crime d'agression).

Financée par les contributions des États et des organisations internationales, la CPI est une organisation internationale indépendante qui n'appartient pas au système des Nations unies. Elle siège à La Haye, aux Pays-Bas.

La CPI juge des personnes et non des États contrairement à la Cour internationale de justice, organe judiciaire de l'ONU chargé de régler les litiges entre les États.

## 2 Les raisons de la CPI

Contrairement aux tribunaux pénaux internationaux créés pour certains conflits particuliers, la CPI est une cour pénale indépendante et permanente visant à statuer sur des crimes les plus graves afin de ne pas les laisser impunis.

Née des crimes perpétrés en ex-Yougoslavie et au Rwanda et de la création du tribunal spécifique à ces deux conflits, la CPI a répondu à un besoin plus permanent de justice internationale.

## 3 Les règles relevant de la CPI

L'État ayant reconnu l'existence de la CPI peut saisir le procureur afin d'ouvrir une enquête. Les personnes condamnées peuvent purger leur peine d'emprisonnement dans un État désigné par la Cour.

Élection	Élu	Mode de scrutin	Durée du mandat	Précisions
<b>Municipale</b>	Conseil municipal (lequel élira le maire)	Suffrage universel direct par scrutin majoritaire plurinominal à 2 tours	6 ans	Pour Paris, Lyon et Marseille : scrutin proportionnel de liste à 2 tours
<b>Départementale (cantonale)</b>	Conseil départemental (lequel élira le président du Conseil départemental)	Suffrage universel direct par scrutin majoritaire binominal à 2 tours	6 ans	2 conseillers par canton sont élus
<b>Régionale</b>	Conseil régional (lequel élira le président du Conseil régional)	Suffrage universel direct par scrutin de liste à 2 tours	6 ans	
<b>Législative</b>	577 députés de l'Assemblée nationale	Suffrage universel direct par scrutin de liste à 2 tours	5 ans	1 député par circonscription législative
<b>Sénatoriale</b>	348 sénateurs	Suffrage universel indirect par scrutin majoritaire à 2 tours ou scrutin de liste à la représentation proportionnelle de liste à 2 tours	6 ans (renouvellement par moitié tous les 3 ans)	Les sénateurs sont élus par les grands électeurs (députés, les délégués des conseillers municipaux départementaux et régionaux)
<b>Présidentielle</b>	Président de la République	Suffrage universel direct par scrutin uninominal à 2 tours	5 ans	
<b>Européenne</b>	Députés européens	Suffrage universel direct par scrutin de liste à un seul tour à la représentation proportionnelle	5 ans	



**Objectifs**

- **Objectif** : Comprendre ce que cette notion revêt globalement.
- **Méthode** : Prenez le temps de bien comprendre les différents mécanismes législatifs. Posez-vous les questions les plus simples : Pourquoi une loi ? Comment fonctionne-t-elle ? Quels sont les différents types de loi ?...
- **Astuces et conseils** : Ne cherchez pas à rentrer dans le détail car il n'est pas exigé un niveau juridique très élevé.

**1 Le périmètre de la loi**

La loi désigne toute règle générale et impersonnelle résultant d'une volonté collective et dotée de la force contraignante. Elle désigne également les normes juridiques émanant du pouvoir législatif (par opposition aux décrets ou aux règlements qui émanent du pouvoir exécutif).

Définie par l'article 34 de la Constitution, la loi est votée par le Parlement et fixe les règles concernant les droits civiques, les libertés publiques dans plusieurs domaines tels que la nationalité, l'état et la capacité des personnes, les régimes matrimoniaux, les successions, la détermination des crimes et délits, la procédure pénale, l'assiette, le taux et les modalités de recouvrement des impositions de toutes natures.

**La loi fixe également les règles concernant :**

- le régime électoral des assemblées parlementaires, des assemblées locales et des instances représentatives des Français établis hors de France ainsi que les conditions d'exercice des mandats électoraux et des fonctions électives des membres des assemblées délibérantes des collectivités territoriales ;
- la création de catégories d'établissements publics ;
- les garanties fondamentales accordées aux fonctionnaires civils et militaires de l'État ;
- les nationalisations d'entreprises et les transferts de propriété d'entreprises du secteur public au secteur privé.

**La loi détermine les principes fondamentaux :**

- de l'organisation générale de la défense nationale ;
- de la libre administration des collectivités locales, de leurs compétences et de leurs ressources ;
- de l'enseignement ;
- de la préservation de l'environnement ;
- du régime de la propriété, des droits réels et des obligations civiles et commerciales ;
- du droit du travail, du droit syndical et de la Sécurité sociale.

Les lois de finances déterminent les ressources et les charges de l'État dans les conditions et sous les réserves prévues par une loi organique.

Les lois de financement de la Sécurité sociale déterminent les conditions générales de son équilibre financier et, compte tenu des prévisions de recettes sociales, fixent les objectifs de dépenses de la Sécurité sociale, dans les conditions et sous les réserves prévues par une loi organique.

Des lois de programmation déterminent les objectifs de l'action de l'État.

## **2 La promulgation de la loi**

Après son adoption, le texte de loi est promulgué par le président de la République ce qui lui donne force exécutoire. Celui-ci peut cependant demander aux deux assemblées une nouvelle délibération s'il ne souhaite pas promulguer. Le Conseil constitutionnel peut donc être saisi de la constitutionnalité du texte.

Après sa signature, la loi est publiée au *Journal officiel de la République française* (JORF ou JO) afin d'être portée à la connaissance du peuple français. Elle n'est applicable que le lendemain de cette publication. Pour qu'elle soit effectivement appliquée, il faut souvent attendre que le Gouvernement prenne les décrets d'application. Ceux-ci définissent les modalités pratiques des dispositions votées par le législateur.

**Objectifs**

- **Objectif** : Comprendre ce que cette notion revêt globalement.
- **Méthode** : Prenez le temps de bien cerner l'importance de ce texte. Posez-vous les questions les plus simples : Pourquoi une Constitution ? Comment fonctionne-t-elle ? Quels en sont les impacts ?
- **Astuces et conseils** : Ne cherchez pas à rentrer dans le détail car il n'est pas exigé un niveau juridique très élevé.

**1 Les caractéristiques de la Constitution**

D'après le doyen Georges Vedel : « La Constitution n'est plus alternativement, comme très souvent dans le passé, un majestueux document philosophique ou un code de la route parlementaire, dans les deux cas étranger au citoyen et à sa vie personnelle et quotidienne. Elle est descendue parmi les hommes. »

D'après l'article 16 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen : « Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution ».

Promulguée le 4 octobre 1958, la Constitution de la V<sup>e</sup> République s'attache essentiellement aux droits, aux devoirs et aux libertés fondamentales.

Règle de droit suprême de la hiérarchie des normes, la Constitution est l'acte de souveraineté d'un État démocratique, la règle supérieure à toutes les autres, applicable sur tout le territoire. Son contrôle est assuré par le Conseil constitutionnel.

Elle revêt donc cinq finalités majeures :

- régir le fonctionnement des institutions ;
- garantir les droits individuels ;
- déterminer la nature de l'État, le régime politique, la nature des pouvoirs, les modes électifs ;
- fixer des principes, des valeurs, comme le principe de précaution ;
- répartir les compétences législatives et réglementaires.

**2 La jurisprudence constitutionnelle**

Le principe du contrôle de constitutionnalité signifie la conformité des lois à la Constitution. Chargé de ce contrôle, le Conseil constitutionnel alimente une jurisprudence riche qui interprète la Constitution pour mieux la rendre applicable aux cas d'espèce dans des domaines aussi variés que le droit public, le droit privé, le droit civil, le droit social, le droit commercial, le droit pénal et le droit fiscal.

Si certaines normes communautaires peuvent s'imposer au droit français, le Conseil constitutionnel utilise le principe de proportionnalité pour faciliter l'application des normes constitutionnelles.

En revanche et fort logiquement, le contrôle des lois constitutionnelles lui échappe.

### **3 L'avenir de la Constitution**

Inspirée de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, la Constitution de la V<sup>e</sup> République reste un socle juridique solide et pérenne même si elle a connu, depuis sa création, 24 révisions dont les trois suivantes :

- 1962 : élection du président de la République au suffrage universel direct ;
- 2000 : mise en place du quinquennat présidentiel ;
- 2008 : renforcement des pouvoirs du Parlement et de la protection des droits des citoyens.

La création en 2008 du mécanisme juridique de la QPC (question prioritaire de constitutionnalité) permettant à chaque justiciable d'estimer qu'une loi est contraire à la Constitution atteste de la pérennité de cette norme juridique suprême.

## Objectifs

- **Objectif** : Cerner les éléments essentiels se rattachant à ce mécanisme récent.
- **Méthode** : Ayez une vision synthétique de ce mécanisme juridique. Posez-vous les questions les plus simples : Pourquoi une QPC ? Pourquoi « prioritaire » ? Comment fonctionne-t-elle ? Quels sont ses effets ?, etc.

## 1 Les caractéristiques et conditions de la QPC

Créée lors de la réforme constitutionnelle du 23 juillet 2008 et mise en place dès le 1<sup>er</sup> mars 2010, la question prioritaire de constitutionnalité (article 61-1 de la Constitution) est le droit du justiciable d'estimer qu'une disposition législative porte atteinte aux droits et libertés que la Constitution garantit. Auparavant, la conformité d'une loi (publiée au JO) à la Constitution n'était pas contestable.

Par un écrit motivé, le justiciable peut soulever une question prioritaire de constitutionnalité (en 1<sup>re</sup> instance, en appel ou en cassation) devant une juridiction relevant du Conseil d'État ou de la Cour de cassation laquelle transmettra, après examen, cette QPC auprès du Conseil d'État ou de la Cour de cassation. La juridiction suprême saisira, après un 2<sup>e</sup> examen, le Conseil constitutionnel uniquement si trois conditions sont réunies : la disposition législative critiquée est applicable au litige ou à la procédure, ou constitue le fondement des poursuites ; la disposition législative critiquée n'a pas déjà été déclarée conforme à la Constitution par le Conseil constitutionnel ; la question est nouvelle ou présente un caractère sérieux.

## 2 Le caractère prioritaire de la QPC

Cette QPC est dite « prioritaire » car elle doit être examinée sans délai et avant un éventuel contrôle de conventionnalité visant la conformité d'une loi aux traités internationaux.

## Attention

Le justiciable ne peut pas saisir directement le Conseil constitutionnel.

## 3 Les effets de la QPC

Le Conseil constitutionnel peut soit conclure que la disposition législative est bien conforme à la Constitution, soit la juger incompatible, ce qui abroge définitivement cette disposition.

## Objectifs

- **Objectif** : Connaître une série d'expressions ou de citations célèbres. Ces épreuves de culture générale sont l'occasion de tester non seulement vos connaissances mais aussi votre ouverture d'esprit, votre curiosité intellectuelle et votre capacité à identifier des vers célèbres ou des citations que l'on ne vous pardonnera pas de méconnaître.
- **Méthode** : Lisez ces quelques exemples ci-dessous, demandez-vous quelle autre citation pourrait vous être posée et n'hésitez pas à faire des recherches pour en déterminer l'auteur.
- **Astuces et conseils** : Pour les vers, ne retenez pas seulement l'auteur, mais également le nom de l'œuvre dont sont issus ces extraits.

## 1 Les vers célèbres

*« Les sanglots longs des violons de l'Automne,  
blessent mon cœur d'une langueur monotone »*

Vers extrait d'un poème de Paul Verlaine (1844-1896), issu des *Poèmes saturniens* (1866), utilisé lors du débarquement du 6 juin 1944 pour informer un réseau de résistants.

*« N'importe : je me bats ! je me bats ! je me bats !  
Oui, vous m'arrachez tout, le laurier et la rose !  
Arrachez ! Il y a malgré vous quelque chose  
Que j'emporte, et ce soir, quand j'entrerai chez Dieu,  
Mon salut balaiera largement le seuil bleu,  
Quelque chose que sans un pli, sans une tache,  
J'emporte malgré vous,  
Et c'est...mon panache. »*

Vers extraits de la scène finale (acte V, scène VI) de la pièce *Cyrano de Bergerac* (1897), écrite par Edmond Rostand (1868-1918).

*« Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir ? »*  
– *« Je ne vois rien que le soleil qui poudroie, et l'herbe qui verdoie »*

Vers extraits du conte populaire « La Barbe bleue », dont la version la plus célèbre est celle de Charles Perrault (1628-1703), publiée en 1697 dans *Les Contes de ma mère l'Oye*.

*« Demain, dès l'aube, à l'heure où blanchit la campagne,  
Je partirai. Vois-tu, je sais que tu m'attends.*